

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mars 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mars 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Christelle Combette, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Aurélia Massei et Basiliu Moretti à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Danielle Flamencourt à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Jeanne à Nicole Ottavy, Camille Bernard et Marine Schinto à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro et Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Christian Bacci à Annie Costa-Nivaggioli, Jean-François Luccioni et Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, David Frau et Isabelle Falchi à Jacques Billard, Paul Mancini et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Muriel Piera et Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Marie-Françoise Gaffory Fau et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Pierre-Laurent Audisio à Christophe Mondoloni, Alexandre Farina à Christelle Combette, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta à Julia Tiberi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents:

Stéphane Sbraggia, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 20
Quorum : 16

Le quorum étant atteint, Christophe Mondoloni est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210329-2021_068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021 Affichage : 07/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 mars 2021
Délibération N° 2021/068
Confortement du talus chemin de Torretta

2021/068 Page 1 sur 5

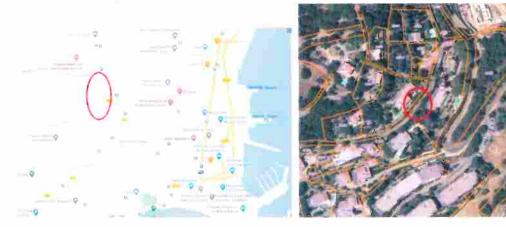
Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le chantier est situé sur la commune d'Ajaccio, chemin de Torretta.

Cette voie dessert de nombreuses habitations, elle est bordée de part et d'autre par des murs de soutènement, amont et aval.

Suite à l'effondrement d'une partie d'un mur de soutènement qui supporte la voie, au droit de la parcelle cadastrée section BT numéro 31, la circulation a été interdite. Une liaison provisoire, via une propriété privée, permet la desserte du quartier en mode dégradé pour les véhicules légers et les 2 roues.

PLAN DE SITUATION

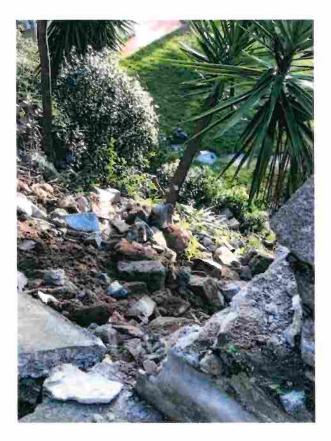


La zone d'effondrement s'étale sur une longueur d'environ 50 ml, et se décompose en 3 zones :

- Zone A : Mur de soutènement fragilisé, d'une longueur de 5 m pour une hauteur de 1m50.
 Chaussée ornièrée au droit du mur.
- Zone B: Effondrement sur 12ml de long, pour une hauteur moyenne de2,80 m.
- Zone C: Mur de soutènement fragilisé, d'une longueur de 33ml pour une hauteur moyenne de 2m50. Chaussée ornièrée au droit du mur.

2021/068 Page 2 sur 5





Travaux:

Les travaux prévus pour la sécurisation de l'effondrement sont les suivants :

Zone A: Mise en place de tirants pour consolider le mur.
 Longueur: 5 m - Hauteur 1m50.

2021/068 Page 3 sur 5

• Zone B: Déblaiement des gravats, confortement du talus par la réalisation d'une paroi clouée.

Longueur: 12 m - Hauteur 2m50.

• Zone C : Mise en place de tirants pour consolider le mur.

Longueur: 33 m - Hauteur 2m80.

Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

Ville d'Ajaccio	80 574 €	60%
Collectivité de Corse – dotation	53 716 €	40%
quinquennale		
TOTAL	134 290 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de confortement du talus chemin de Torretta pour un montant de 134 290 euros HT;

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

Ville d'Ajaccio	80 574 €	60%
Collectivité de Corse – dotation	53 716 €	40%
quinquennale	307	
TOTAL	134 290 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mars 2021 ;

APPROUVE

le programme de travaux de confortement du talus chemin de Torretta pour un montant de 134 290 euros HT;

AUTORISE

Monsieur le maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	80 574 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	53 716 €	40%
TOTAL	134 290 €	100%

2021/068 Page 4 sur 5

VOTE A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI